



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone DPF Cleaner

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Rislone DPF Cleaner
N° de produit: 34744

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Additif pour carburant

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Rislone**
P.O. Box 187
Holly, MI 48442
USA
(810) 603-1321
www.rislone.com

Courriel: support@rislone.com
Fiche de données de sécurité rédigée le: 30 Janvier 2025
Version de la fiche de données de sécurité: 2.0
Date de la précédente édition: 29 Mars 2024 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le SIMDUT 2022.

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 4; H227, Liquide combustible
Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.
Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Repr. 1B; H360, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

▼ *Mention(s) de danger:*

Danger

Liquide combustible (H227)
Nocif en cas d'ingestion. (H302)
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. (H360)
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence:

Précautions:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ *générales:*

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)
Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)
Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

▼ *Intervention:*

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)
Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)
NE PAS faire vomir. (P331)
En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)
Garder sous clef. (P405)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

▼ *Contient:*

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène — non spécifié;

[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 °C (entre 330 et 554 °F).]; Kérosène - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C. éthylbenzène

naphtalène

Sans objet.

▼ *Autre étiquetage:*

2.3. Autres dangers

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifiée;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	N° CAS : 64742-55-8	25-40%	Asp. Tox. 1, H304	[19]



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

xylène	N° CAS : 1330-20-7	5-10%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.	N° CAS : 64742-94-5	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	[19]
éthylbenzène	N° CAS : 100-41-4	1-3%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373	
naphtalène	N° CAS : 91-20-3	<1%	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351	



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

3-dodécylphénol, ramifié; phénol, dérivés (tétrapropényl); 4-dodécylphénol, ramifié; dodécylphénol, ramifié; 2-dodécylphénol, ramifié	N° CAS : 210555-94-5	<0.25%	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360	[19]
éthylènediamine; 1,2-diaminoéthane	N° CAS : 107-15-3	<0.25%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1B, H334	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. ▼ Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼ Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ Contact cutané:

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des



▼ *Contact visuel:*

produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. **Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. **▼ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. **▼ Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. **Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

7.1. **▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Matériaux cumbustible

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 651

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 125

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 543

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 52

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 79

Observations:

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 25

Observations:

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

éthylbenzène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

naphtalène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie cutanée.

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

cutanée.

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

éthylbenzène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

naphtalène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 ppm

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Observations:

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 25

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

S = Sensibilisant.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 125



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Observations:

T20 = La substance est également incluse dans le tableau 20 d'Occupational Health and Safety Regulations et sous réserve des articles 306 et 311

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ *Mesures techniques:*

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle




Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Généralités:


Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

Équipements respiratoires:
Pas d'exigences particulières.


▼ **Protection de la peau:**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Ambre
<i>Odeur:</i>	Petroleum distillates
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible
<i>pH:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité (g/cm³):</i>	1
<i>Densité relative:</i>	Aucune information disponible
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Aucune information disponible

Changement d'état

<i>Point de fusion (°C):</i>	Aucune information disponible
▼ <i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Densité de vapeur: Aucune information disponible

Température de décomposition (°C): Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C): 63
Méthode d'essai : EN ISO 13736

Inflammabilité (°C): Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation (°C): Aucune information disponible

Limite d'explosivité (% v/v): Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible

▼ *n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L): Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Sensibilité aux chocs: Non

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100): Aucune information disponible

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

Capacités oxydantes: Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Heat, flames, and sparks
Excessive heat

10.5. Matières incompatibles

Acides forts
Agents oxydants puissants
Strong bases

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

▼ **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

▼ **Effets sur le long terme**

Aucune connue.

Autres informations

xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

éthylbenzène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

xylène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U239

naphtalène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U165

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Envv**	Autres informat ions :
TDG	UN1268	UN1268 PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., COMBUSTIBLE LIQUID, III; NON-BULK PACKAGES ARE EXEMPTED FROM THE PROVISIONS OF 49 CFR IN USA JURISDICTIONS		III	Non	Voir ci- dessous pour plus d'informa tions.
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

Bien que ce produit soit dangereux pour l'environnement, la mention de substance dangereuse pour l'environnement a été omise car le produit est fourni dans un emballage contenant une quantité maximale de 5 L / 5 kg

-

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. ▼ Listes canadiennes

LES: Rislone DPF Cleaner est répertorié

▼ Liste intérieure: Rislone DPF Cleaner est répertorié

15.4. ▼ Limites d'utilisation

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

▼ Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311, Toxique par contact cutané.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H360, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

ANSI = L'American National Standards Institute
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
COV = Composés Organiques Volatils
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs
DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Homologué par

NL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr